



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélié Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM1

**Objet de la délibération** : Désignation du lieu de tenue des séances du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le conseil municipal peut également se tenir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu que la mairie,

Considérant que le conseil municipal de la commune nouvelle « terres-de-Caux » compte 86 conseillers,

Considérant que la salle du conseil de la mairie de Fauville en Caux, siège également de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » ne permet pas de recevoir l'ensemble du conseil municipal pour la tenue de ses séances

Vu la capacité d'accueil de la salle des spectacles de la Rotonde, sise à Fauville en Caux, Boulevard Alleaume,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la tenue des séances du conseil municipal de la commune de Terres-de-Caux se fera dans la salle des spectacles de la Rotonde.

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte en application de la présence.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hébert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

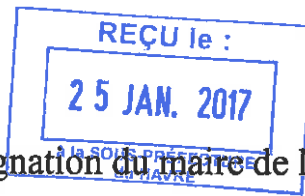
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance



**Objet de la délibération** : Désignation du maire de la commune déléguée de Fauville en Caux

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la commune nouvelle

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des communes nouvelles

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire le Maire de la commune déléguée de Fauville en Caux, poste laissé vacant suite à l'élection de Monsieur Jean-Marc VASSE, maire de la commune nouvelle « terres-de-Caux » en Caux, lors de la séance du 4 janvier 2017

Vu la candidature de Monsieur Bruno DELACROIX

Après avoir voté à bulletin à scrutin secret, et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de conseillers : 86  
Nombre de votants : 75  
Nombre de bulletins dans l'urne : 75  
Bulletins blancs et nuls : 13  
Suffrages exprimés : 62

Nombre de voix obtenues par Monsieur Bruno DELACROIX : 62

**ELIT Monsieur Bruno DELACROIX, Maire de la commune déléguée de Fauville en Caux**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



**Commune de  
TERRES-DE-CAUX**

**Délibération n° 3**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hébert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

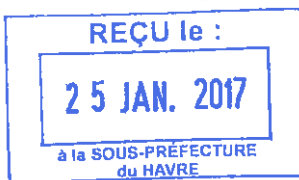
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM3

**Objet de la délibération** : Création et installation de la conférence municipale

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2113- 12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 en date du 4 janvier 2017 relative à la l'élection du maire de la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Vu la délibération n° 3 en date du 4 janvier 2017 relative à l'élection des maires-adjoints de la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Vu la charte de la commune nouvelle,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de la conférence municipale comprenant le maire et l'ensemble des maires délégués afin de débattre de toute question de « coordination de l'action publique sur le territoire de la commune nouvelle ».

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

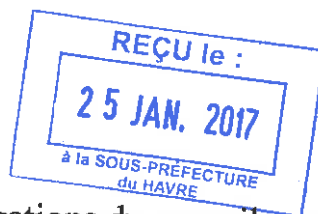
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance



**Objet de la délibération : Délégations du conseil municipal au maire**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectorale en date du

Vu la délibération 1 en date du 4 janvier 2017 désignant Monsieur Jean-Marc Vasse, Maire de la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Donne délégation à Monsieur le Maire de la commune afin :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal : autres que ceux délibérés chaque année, 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires : réalisation de recours à des fonds sur la ligne de trésorerie
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieur à 209.000€ pour les marchés de fournitures et services et inférieur à 5.225.000€ pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis suivants : En défense : tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du conseil Municipal ; En attaque : tout référé, devant tout juge par exemples : référé conservatoire, référé instruction, référé précontractuel, référé expertise dans le cadre des marchés publics.
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 4.000€;





16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000€

19° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

20° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Prend acte que :

- Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation
- la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat,
- cette délibération est à tout moment révocable,

Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hébert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**

**Objet de la délibération** : Institution et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'article L 1411-5 II a du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 10 mai 2016 relative à la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant qu'en application de la nouvelle réglementation, la CAO doit désormais être composée de manière identique dans tous les EPCI, indépendamment donc de la présence ou non d'une commune de 3 500 habitants et plus,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après avoir voté à bulletin secret,

DESIGNE, outre Mr Jean-Marc Vasse, Maire, président de droit :

**Titulaires**

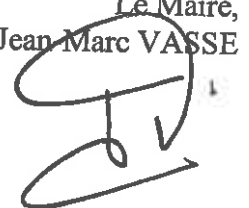
- 1 Mme Joëlle Lavenu
- 2 Mr Fabrice Neveu
- 3 Mme Ghislaine Prunier
- 4 Mr Sylvain Heurtel
- 5 Mr Stéphane Lecarpentier

**Suppléants**

- 1 Mr Dominique Lepron
- 2 Mr Gilbert Lachèvre
- 3 Mr Stéphane Cavelier
- 4 Mme Sophie Cousin
- 5 Mr Pascal Lebas

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017





L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



**Objet de la délibération** : Mise en Place du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7,

VU la charte de la commune nouvelle, et notamment sa quatrième partie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE, ainsi qu'il suit, le périmètre d'action du Conseil d'Administration du CCAS :

- le service d'animation et d'action sociale qui met en œuvre les interventions sociales (aides en faveur des personnes qui rencontrent des difficultés sociales), assure l'accompagnement de ce public et conduit une politique de prévention en s'appuyant sur un centre social.
- le service Petite Enfance qui gère le service Multi-accueil et le Relais Assistantes Maternelles.
- le service logement du logement social qui accompagne les personnes à la recherche d'un logement dans leurs démarches.

FIXE à huit le nombre des conseillers municipaux pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en plus du Maire, Président de droit, ainsi désignés

- 1 Mme Sophie Cousin
- 2 Mme Michelle Pierrot
- 3 Mr Willy Prevel
- 4 Mme Françoise Anne
- 5 Mme Fabienne Geslain
- 6 Mme Corinne Mymvchod
- 7 Mr Wilfrid Dezailles
- 8 Mme Caroline Lecaron

élibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



Commune de  
TERRES-DE-CAUX

Délibération n° 7

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezaillies, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



**Objet de la délibération** : Institution des commissions municipales et des comités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Décide l'institution des commissions municipales et des comités :**

**Commissions municipales**

- 1/ Cadre de vie pour la gestion des questions et des affaires qui relèvent des compétences de l'agglomération dans le champ du cadre de vie (eau, assainissement, déchets, voirie)
- 2/ Affaires scolaires pour la gestion courante des écoles y compris la participation aux conseils d'écoles de Fauville et des RPI
- 3/ Activités périscolaires et extrascolaires concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant la période scolaire comme pendant les vacances scolaires
- 4/ Animations culturelles pour la gestion des programmes culturels de la Rotonde en spectacles et en cinéma ainsi que les autres activités culturelles en lien avec celles développées par Caux Seine Agglo (médiathèque, conservatoire, musée)
- 5/ Animations sportives pour les sujets relevant de l'activité des associations sportives utilisant les équipements de Terres-de-Caux
- 6/ Equipements sportifs pour les questions relevant de l'utilisation des équipements par les établissements scolaires, les associations de la commune et par les communes extérieures.
- 7/ Sécurité pour traiter des affaires liées à la sécurité des personnes et des biens.
- 8/ La commission des Finances pour la préparation-des budgets, leur suivi, les décisions modificatives et l'élaboration du compte administratif ainsi que pour la tarification des services publics

**COMITES**

- 1/ la Commission Communale des Impôts Directs constituée à parité d'élus municipaux et de contribuables de la commune ou extérieurs de la commune désignés par arrêté préfectoral
- 2/ Le Comité Technique constitué à parité ou non des représentants du personnel élus entre 3 et 5 et d'élus municipaux entre 3 et 5
- 3/ Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) constitué à parité ou non des représentants du personnel élus entre 3 et 5 et d'élus municipaux entre 3 et 5
- 4/ La commission de révision des listes électorales composée, par bureau, de deux élus municipaux ainsi d'un représentant du tribunal de grande instance et d'un représentant du préfet.

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



**Objet de la délibération** : Dématérialisation des actes

Le Conseil Municipal,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la commune de « Terres-de-Caux » est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que, pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que, dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Commune de « Terres-de-Caux » et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. VASSE", written over the printed name of the Mayor.

Envoi au contrôle de légalité le :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. VASSE", written below the text "Envoi au contrôle de légalité le :".



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM10

**Objet de la délibération :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Terres-de-Caux,

Considérant les contrats passés par les communes déléguées constituant la commune nouvelle Terres-de-Caux,

Considérant les contrats conclus entre la communauté de communes Cœur de Caux avec les entreprises relevant de la compétence petite enfance, du relais assistante maternelle, et de la maintenance des biens revenant à Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant aux contrats en cours pour le bon fonctionnement des services

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**

Délibération n° 11

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

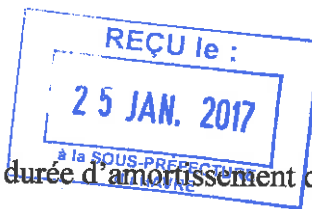
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



**Objet de la délibération** : Définition de la durée d'amortissement des biens incorporels et corporels de la Commune Terres de Caux

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application des articles L2321-2-27, L2321-2-28 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant les obligations en matière d'amortissement des immobilisations incorporelles, corporelles et des subventions d'équipement perçues pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

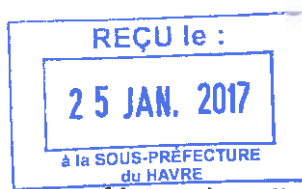
Rappelle :

- Que l'article L.121-7 du code de l'urbanisme fixe à 10 ans la durée d'amortissement des frais relatifs aux documents d'urbanisme
- Que les frais d'études et d'insertions non suivis de réalisations doivent être amortis sur 5 ans,
- Que les brevets nécessitent d'être amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- Que les subventions d'équipements versées, d'une part aux personnes de droit privé sont amortis sur une durée maximale de 5 ans, et d'autre part aux organismes publics sont amortis sur une durée maximal de 15 ans

Décide les durées d'amortissement suivantes nécessaires à la détermination des dépenses d'amortissement obligatoires :

	Immobilisations	Compte	Durée
Incorporelles	Frais relatifs aux documents d'urbanismes	202	10 ans
	Frais d'études, de recherche et développement, et d'insertions (non suivi de réalisations)	203	5 ans
	Les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	20441	5 ans
	Les subventions d'équipement versées aux organismes publics	20442	15 ans
	Logiciels	2051	5 ans
	Autres immobilisations incorporelles	208	5 ans
Corporelles	Voitures, camions et remorques	2182	7 ans
	Véhicules industriels	21571 et 2158	5 ans
	Mobilier	2184	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique (photocopieur vidéoprojecteur interactif)	2183	5 ans
	Matériel informatique	2183	3 ans
	Matériel techniques thermique et électrique	2158	4 ou 5 ans
	Outillage	2158	15 ans
	Matériel de projection, et sonorisation et éclairage	2158	7 ans
	Matériel électoménager de base	2188	4 ans
	Matériel électoménager professionnel	2188	8 ans
	Coffres fort	2188	25 ans
	Equipements sportifs (buts, paniers, poteaux pour filets, drainage, arrosage, traceuse, pare ballons...)	2158	5 ans
	Autres matériels et outillage incendie et défense civile (réseau et bornes)	21568	15 ans
	Autres matériels et outillage de voirie (barrières de voirie)	21578	10 ans

*Les comptes comptables dans l'obligation d'être amortis qui ne sont pas cité ( 2181, 2185 et 21561) ne seront pas utilisés.*



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM11

Se réserve la possibilité, par délibération complémentaire, d'étendre la procédure comptable de l'amortissement à d'autres biens non référencés au barème ci-dessus,

Se réserve la possibilité, par délibération indépendante, de fixer une durée d'amortissement dérogatoire au barème ci-dessus, ponctuellement, sur un bien précisément défini.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

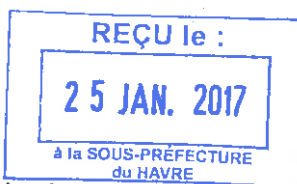
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM12

**Objet de la délibération** : Reprise des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements délibérés par la commune historique de Fauville en Caux

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de la préfectoral du 12 septembre 2016 portant création de la Commune nouvelle Terres-de-Caux à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu les délibérations n° 2.7.5 a), b), c), d), e) et f) votée le 17 mars 2016 et la délibération corrective votée le 16 décembre 2016 par la commune historique de Fauville en Caux concernant l'existence et le déroulement des Autorisations de Programmes et de Crédits Paiement en cours,

Considérant que ces délibérations permettent la continuité de paiement des dépenses d'investissements correspondantes aux APCP entre le 31/12/2016 et le vote du budget primitif, dans la limite des crédits prévus pour l'année 2017, au même titre que les restes à réaliser, sans impacter l'affectation de résultat,

Considérant l'annexe récapitulative des APCP sus mentionnés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

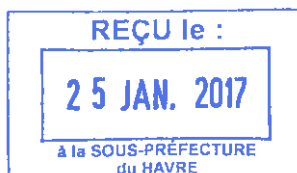
**Décide la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017





L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezaïlles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

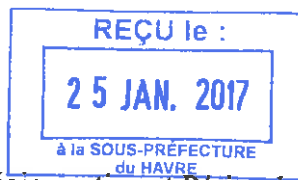
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM14

**Objet de la délibération** : Clôture de la régie cantine et Péricolaires

Le Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 15 octobre 1979 portant création d'une régie de recettes destinée à encaisser les règlements de la cantine municipale,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2001 portant création d'une régie de recettes destinée à encaisser les règlements des activités périscolaires,

Vu la délibération en date du 29 mars 2012 portant fusion des deux régies

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant les communes de Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville en Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-sur-Fauville, entraînant, de droit, la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fauville en Caux,

A la demande de Monsieur PRIGENT, receveur municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE la clôture de la régie « cantine / périscolaires » de la commune déléguée de Fauville en Caux, au 31 janvier 2017**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezaïlles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

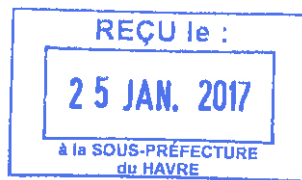
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM15

**Objet de la délibération** : Ecole élémentaire Jean-Loup Chrétien : Classe découverte Demande de subvention auprès du Département et demande de reversement du coût par la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu l'organisation d'une classe de découverte à Annelles du 22 au 24 mai 2017 au profit des classes de CP, CE1, CE2 et CLIS de l'école Jean-Loup Chrétien

Vu le projet financier présenté,

Vu le montant de la participation versée par les familles des enfants, à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Jean-Loup Chrétien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE, du Département de Seine-Maritime, une aide à l'organisation de cette classe de découverte.**

**DECIDE du versement, par la coopérative de l'école Jean-Loup Chrétien, à la commune déléguée de Fauville en Caux, du coût global de la classe de découverte, déduction faite**

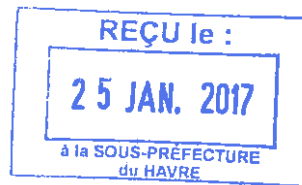
- de la prise en charge de la part municipale de la commune de Fauville en Caux,
- de la subvention éventuelle du Conseil Général
- des frais de transport pédagogique attribués annuellement :

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thomino, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

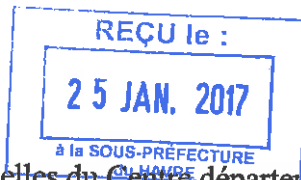
**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM16

**Objet de la délibération** : Missions optionnelles du Centre départemental de Gestion

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu les délibérations et contrats en cours des 7 communes constituant la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Considérant que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime propose, dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et en complément des missions obligatoires réalisées par le Centre un ensemble de missions optionnelles qui s'inscrivent dans la politique d'assistance aux ressources humaines, mise en œuvre par le Centre de Gestion en direction des collectivités,

Considérant qu'après conventionnement, la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les missions(s) choisie (s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions optionnelles proposées par le Centre de Gestion 76,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

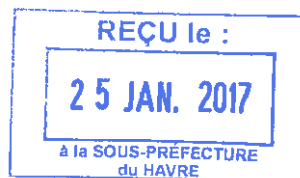
**DECIDE d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et à la convention d'adhésion au service Santé/Prévention du Centre de Gestion de la Seine-Maritime**

**AUTORISE le Maire à signer les actes subséquents.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017



L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, , Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**



Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/01/19-DCM17

**Objet de la délibération** : Tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle Terres-de-Caux regroupant les communes historiques de : Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis, Sainte-Marguerite sur Fauville,

VU la délibération de la commune de Fauville-en-Caux en date du 15 décembre 2016 relative à la répartition des agents de la Communauté de Communes Cœur de Caux suite à sa dissolution,

Considérant les précédents tableaux des emplois adoptés par les assemblées délibérantes des communes historiques d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis, Sainte-Marguerite sur Fauville,

Considérant la nécessité de créer un tableau des emplois regroupant tous les effectifs de la commune nouvelle TERRES-DE-CAUX qui doit tenir compte de la réorganisation des services de la collectivité comme suit :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTE les propositions du Maire,**

**FIXE le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,**

**AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017





Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**

Délibération n° 18

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize janvier deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 62**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Aurélie Mabire qui donne procuration à Ghislaine Prunier  
Michel Hennebert qui donne procuration à Daniel Varnier  
Charlie Devaux qui donne procuration à Paule Craquelin  
Christian Durand qui donne procuration à Pascal Huby  
Stéphane Michel qui donne procuration à Laurent Ledun  
Jean Lemaréchal qui donne procuration à Frédéric Dambry  
Marie-Christine Bénard-Dusseaux qui donne procuration à Martine Legentil  
Véronique Leseignoux qui donne procuration à Gilbert Lachèvre  
Sabrina Hangard qui donne procuration à Joëlle Lavenu  
Sophie Marical qui donne procuration à Fabienne Geslain  
Corinne Daubercourt qui donne procuration à Joël Lefebvre  
Etienne Guérin qui donne procuration à Daniel Dru  
Karine Lainé qui donne procuration à Martine Duboc

**Nombre d'absents : 11**

Véronique Schot, Nicolas Lapouyade, Yvette Lévesque, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Anne Delvaux, Janny Witvoet, Fabrice Neveu, Emeline Duval, Alix Bréant, Pascal Mion

**Madame Cyrielle Roschenko est élue Secrétaire de Séance**

**Objet de la délibération** : Adhésion au CNAS



Le Conseil Municipal,

Considérant les articles suivants :

- L'article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».
- L'article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.
- L'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Considérant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité (ou établissement public),

**DECIDE** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

**ACCEPTE** de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :  
(nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x  
(la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)

**DESIGNE** Madame Michèle PIERROT membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Monsieur Régis Saul, suppléant.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 24/01/2017